



Du 22/07
au 26/07

Séjour nautique du Club Ados 2024 11 à 16 ans



Club Ados

Mairie de Presles





Table des matières

Le séjour	1
Hébergement :	1
Les repas :	1
L'équipe d'encadrement :	Erreur ! Signet non défini.
Transport :	1
Les activités :	1
Les objectifs du séjour :	2
Les objectifs généraux, opérationnels et les moyens de mise en œuvre.....	2
Déroulement de la vie quotidienne :	4
Quelques informations pour les parents :	5
Vêtements et objets personnels :	5
Santé :	5
Traitement en cours	5
Frais médicaux.....	5
Communications téléphoniques et nouvelles :	5
Réunion d'information séjour :	5
Le contrat du séjour.....	6
Trousseau (obligatoire) :	7
Documents à fournir pour le dossier d'inscription au séjour :	8
Annexes.....	9
Tarifs du séjour	9
Planning d'activités.....	12



Chapître 1 : Le séjour

Dans le but de permettre aux jeunes de se retrouver ensemble dans un cadre de vacances et de loisirs, nous proposons cette année un séjour pour les adolescents du 22 juillet au 26 juillet 2024.

Les jeunes ont émis le souhait de partir près de la mer d'avoir la possibilité de réaliser des activités nautiques.

Pour répondre à cette demande, le club ados de Presles organise un séjour dans l'auberge de jeunesse Eugène Godey de Barneville-Carteret (50).

Hébergement :

L'auberge de jeunesse comprend deux dortoirs, l'un consacré aux filles l'autre aux garçons. On y retrouve des sanitaires, des salles d'activités, un réfectoire. Ce type d'établissement est habitué à recevoir du public et est parfaitement adapté pour la réception d'un groupe de jeune en séjour. Nous serons d'ailleurs le seul groupe sur la structure.

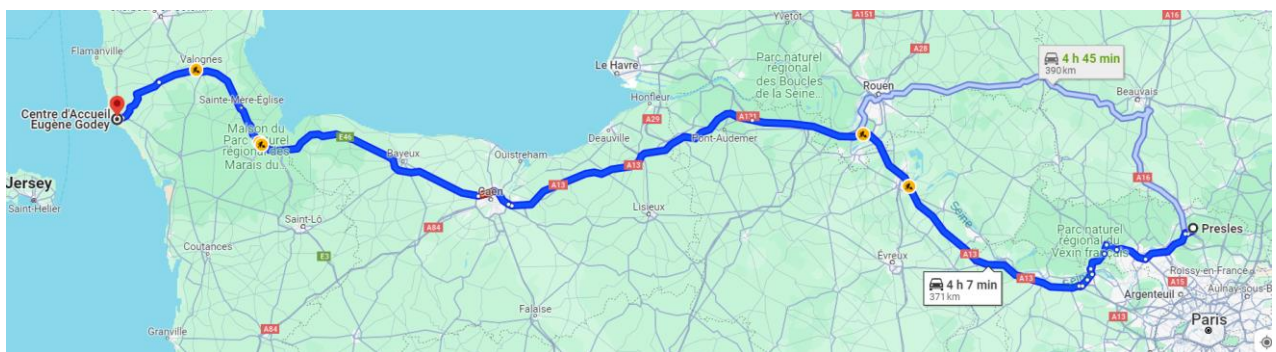
Repas :

Les repas (petits déjeuners, déjeuners, goûters et dîners) seront gérés par l'auberge de jeunesse en prenant en compte les régimes alimentaires de chacun.

Transport :

Le voyage se fera en mini-bus. Chaque animateur conduira un véhicule de 9 places. Ce mode de transport a été choisi car il permet une très grande liberté et donne la possibilité d'avoir un véhicule sur place en cas d'urgence.

Le départ s'effectuera au parking du CSL (14 rue de la république), le lundi 22 juillet 2024 (rendez-vous à 07h30). Le retour sera prévu le 26 juillet 2024, 18h30 au CSL.



Activités :

Pendant le séjour, les jeunes pratiqueront plusieurs activités :

- Bouée tractée
- Char à voile
- Surf
- Pêche à pied
- Visites



Objectifs du séjour :

Objectifs généraux, opérationnels et les moyens de mise en œuvre

Il y a 3 objectifs généraux. Ils sont en accord avec les intentions éducatives de l'organisateur et l'engagement pédagogique du directeur.

Les objectifs généraux sont accompagnés d'objectifs opérationnels qui permettront de les réaliser.

Il y a aussi les moyens de mise en œuvre qui vont expliquer les actions concrètes mises en place.

1) Associer sport et voyage

A) Proposer pendant ce séjour des activités sportives originales et variées

- a) Les jeunes pourront participer à des activités tel que du surf, de la bouée tractée, du char à voile...

B) Découvrir de nouveaux paysages

- a) Les jeunes pourront visiter le phare de Carteret, les dunes d'Hattainville, la grande plage de Barneville...

Pour cela, les animateurs devront inciter les jeunes à participer de manière active aux activités. Ils auront un rôle accompagnateur mais aussi d'animation durant les activités menées par l'animateur diplômé d'Etat.

Les animateurs devront inciter les jeunes « à lever la tête », voir ce qui les entourent. De manière ludique serait un plus.

2) Approfondir la notion de vie en collectivité

A) Créer une relation d'entraide entre les jeunes

- a) Permettre à chaque jeune de s'entraider
- b) Donner la possibilité d'échanger leurs compétences

B) Favoriser l'autonomie de groupe

- a) Donner la possibilité aux jeunes de faire des choix par eux-mêmes
- b) Permettre aux jeunes de construire leur propre avis

Afin de faire découvrir la vie en collectivité aux jeunes, les animateurs devront inciter les jeunes à prendre les décisions par eux-mêmes. Ils veilleront au bon déroulement et à ce que les choix pris par les jeunes ne représentent aucun danger.

Aussi, ils doivent mettre un point d'honneur sur l'entraide, repérer les compétences et facilités de chacun, afin de les proposer aux autres. Exemple, l'enfant qui sait rouler un duvet, sera inciter à aider ses camarades qui n'y arrivent pas forcément.

Les animateurs devront inciter les jeunes à être autonomes sur les moments d'hygiène, de rangement ou de nettoyage des chambres.



3) Créer de bons souvenirs pour les jeunes

A) Créer des veillées et des souvenirs forts

- a) Mettre en place des veillées amusantes et adaptées afin que les jeunes passent un bon moment
- b) Instaurer un cadre de confiance mutuel pour favoriser la création de souvenirs

B) Mettre en place des actions favorisant la création de souvenirs durant la journée

- a) Initier des mini-jeux pour les jeunes
- b) Instaurer une relation de confiance, bienveillante qui permet une communication optimale entre jeunes et animateurs

Les animateurs doivent adopter une posture juste envers les jeunes, être ni trop strictes, ni trop laxistes. Ce juste milieu permettra la création d'une relation de confiance mutuelle. Ils veilleront à ce que chaque jeune passe de bonnes vacances et se rendre disponibles pour répondre à son besoin, l'accompagneront dans ses projets.

Ils devront aussi les accompagner dans les efforts qu'ils vont fournir, montrer que tout le monde est « dans le même bateau » afin de créer des souvenirs de groupe.

Déroulement de la vie quotidienne :

Chaque jour sera différent. Mais les quelques points seront semblables notamment ceux de la vie quotidienne.

Matin	Réveil échelonné / Petit-déjeuner
	Préparation pour activité
	Activité
Midi	Repas
Après-midi	Activité
	Temps libres
	Douche
Soir	Repas
	Rangement des chambres
	Veillée
	Lavage des dents, coucher

Quelques informations pour les parents :

Vêtements et objets personnels :

Les objets personnels sont acceptés dans la mesure où ils ne gênent pas le fonctionnement. La municipalité ne pourra être tenue responsable en cas de détérioration, de perte ou de vol.

Santé :

Traitement en cours

En cas de traitement médical en cours, joindre obligatoirement le certificat médical et l'ordonnance (ensemble P.A.I) dans l'enveloppe "départ". Un rendez-vous avec le directeur est obligatoire avant de partir. Ne jamais mettre les médicaments dans la valise de votre enfant, mais confiez-les à l'assistant sanitaire lors du départ.

Frais médicaux

Si votre enfant est malade ou victime d'un accident pendant le séjour, vous êtes prévenus le plus rapidement possible.

Le règlement des frais médicaux (sauf hospitalisation facturée après séjour) est effectué par le responsable du séjour. Au retour, les feuilles de maladies et les ordonnances vous seront transmises afin que vous puissiez les adresser à la Sécurité Sociale et à votre mutuelle. En signant la fiche d'inscription, vous vous engagez à rembourser la Mairie de Presles du montant des frais médicaux avancés lors du séjour.

Communications téléphoniques et nouvelles :

Il est demandé aux parents de ne pas appeler leur(s) ado(s) afin d'éviter les appels téléphoniques pendant les activités ou veillées. Ce seront les jeunes qui vous appelleront si besoin, durant les temps libres qui seront proposés tous les jours entre 18h et 20h.

Cependant, nous mettons en place un site afin que vous puissiez voir chaque jour ce que nous avons fait sous forme d'un article accompagné de photos. Vous pouvez d'ailleurs y laisser un commentaire, que l'équipe pourra lire à l'adolescent.

Cela se passe sur « ondonnedesnouvelles.com ». Un code vous sera transmis avant le départ du groupe.

Réunion d'information séjour :

Une réunion aura lieu le vendredi 5 juillet 2024 de 19h00 à 20h00 à l'ALSH.

Lu et approuvé

Signature des parents



Contrat du séjour

Ce contrat est à lire et à signer par le jeune. A l'image du contrat confiance pour le club ados, il représente l'engagement du jeune envers l'équipe d'animation.

Je m'engage à :

1. Ne provoquer aucune violence, agression et/ou harcèlement auprès d'un de mes camarades
2. Respecter la non-mixité dans les dortoirs, pendant les douches, le coucher et pendant la nuit.
3. Participer aux tâches de la vie collective, à la vie du séjour
4. Respecter l'interdiction de fumer sur le lieu du séjour, de consommer de l'alcool et des produits illicites durant le temps passé sous la responsabilité des animateurs du séjour.
5. Respecter le matériel mis à disposition par les prestataires ou l'équipe d'animation
6. Respecter les autres jeunes, les animateurs, prestataires et se respecter soi-même

Le directeur se réserve le droit de prendre une décision de renvoi de l'enfant au frais de la famille si celui-ci a été repris plusieurs fois ne respectant pas ses engagements.

Je soussigné(e)* m'engage à respecter ce contrat séjour.

Lu et approuvé, le

Signature du jeune :

Signature des parents ou du responsable légal :

Ce document dûment renseigné est nécessaire pour compléter le dossier d'inscription au séjour.

*Nom et prénom de l'adolescent

Trousseau (obligatoire) :

	Désignation	Quantité conseillée	Quantité apportée
Sous- vêtements	Soutien-gorge	4	
	Slips, caleçons, culottes	6	
	Chaussettes	6	
Pour la nuit	Pyjama ou chemise de nuit	2	
	Duvet	1	
	Oreiller	1	
	Matelas gonflable ou tapis de sol	1	
Vêtements	Short ou bermuda	4	
	Tee-shirts	6	
	Pantalon, jean, leggings	1	
	Jogging	2	
	Blouson ou veste	1	
	Vêtement de pluie	1	
	Pull ou sweat	3	
Chaussures	Baskets	1	
	Claquettes ou tongs	1	
	Aquashoes*	1	
Hygiène	Serviette de toilette	2	
	Gant de toilette	1	
	Brosse à dents	1	
	Dentifrice	1	
	Shampoing + Gel Douche	1	
Protection	Crème solaire Indice UV 50	1	
	Casquette, chapeau, bob...	1	
	Protections hygiénique	Autant que nécessaire	
Baignade	Serviette de bain	1	
	Maillot de bain	1	
	Short de bain (bouée tractée)*	1	
Divers et activités	Paire de gants (pour char à voile)*	1	
	Lunettes de soleil (pour char à voile)*	1	
	Gourde	1	
	Sac à linge sale	1	
	Sac à dos	1	
	Lampe torche + Piles	1	
	Bracelet ou nécessaire anti-moustique	1	

*Obligatoire pour participer aux activités

Documents à fournir pour le dossier d'inscription au séjour :

Les dossiers d'inscription complets sont à rendre sous enveloppe en main propre à l'accueil de loisirs.

Pour tout le monde :

- Fiche sanitaire dûment complétée + documents demandés
 - Photocopie des vaccins
 - Photocopie carte vitale ou attestation carte vitale
 - Attestation d'assurance responsabilité civile
 - Photocopie mutuelle si il y en a une
- Contrat séjour dûment complété
- PAI si il y en a un (avec documents associés)
- Test d'aisance aquatique OBLIGATOIRE (à rendre avant le 12 juillet 2024)

Pour ceux qui n'ont pas créé de dossier au club ados :

- Attestation de la CAF pour le règlement qui sera en fonction de votre quotient familial

La priorité sera donnée aux jeunes fréquentant le club ados de manière régulière, aux Preslois et aux dossiers rendus complets.

Annulation :

En cas de désistement, un justificatif médical sera demandé, sans celui-ci, la totalité du coût du séjour sera dû. Sauf si la place arrive à être réattribuée.

La date butoir de réception des dossiers d'inscription est le 14 juin 2024

La date butoir de réception du test d'aisance aquatique est le 12 juillet 2024

Annexes

Tarifs du séjour

Quotient familial	SÉJOUR	
	PRESLOIS	EXTERIEUR***
< 710	160.28 €	208.36 €
< 1145	183.33 €	238.33 €
< 1400	206.20 €	268.06 €
< ou = 1900	233.79 €	303.93 €
>1900	256.85 €	333.90 €

**Une majoration de 30% est appliquée pour les non-Preslois

Planning d'activités

Ceci n'est qu'un exemple de planning mais ne sera pas le planning définitif. En effet, les jours exactes des activités ne sont pas encore connus et peuvent évoluer en fonction de la marée, du temps ou autres paramètres indépendants de notre volonté.

Planning des activités pour les 11/16 ans				
LUNDI 22/07	MARDI 23/07	MERCREDI 24/07	JEUDI 25/07	VENDREDI 26/07
<p>Départ</p> <p>-</p> <p>Installation</p> <p>-</p> <p>Pique-nique</p> <p>-</p> <p>Découverte des lieux</p>	<p>Char à Voile</p> <p>-</p> <p>Pêche à pied à Portbail</p> <p>-</p> <p>Veillée plage</p>	<p>Initiation surf</p> <p>-</p> <p>Veillée au bowling</p>	<p>Bouée tractée</p> <p>-</p> <p>Plage</p> <p>-</p> <p>Veillée</p>	<p>Rangement</p> <p>-</p> <p>Plage</p> <p>-</p> <p>Retour à Presles</p>



Mairie de Presles
78 rue Pierre Brossolette
95590 Presles
01 30 28 34 34
Séjour Ados



Fiche sanitaire

Informations du mineur :

Nom : Prénom : Sexe : Garçon / Fille

Taille : Poids :Kg Pointure Date de naissance : / /

Régime alimentaire : Classique / Sans porc / Végétarien / PAI (si oui fournir le document et les médicaments)

Contact représentants légaux :

Tuteur 1 :

Tuteur 2 :

Lien avec le mineur :

Lien avec le mineur :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Adresse :

Adresse :

Commune :

Commune :

Téléphone portable :

Téléphone portable :

Téléphone pro :

Téléphone pro :

Téléphone dom :

Téléphone dom :

Email :

Email :

Je soussigné(e),....., responsable légal de l'enfant, déclare exacte les renseignements portés sur cette fiche, autorise mon enfant à participer à toutes les activités du séjour, à être transporté dans les véhicules utilisés pendant le séjour, et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de mon enfant et m'engage à payer les frais de séjour m'incombant, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle, non remboursée par la sécurité sociale. J'ai pris connaissance également que je dois souscrire une assurance individuelle accident avec assistance intégrée pour la pratique des sports et loisirs.

Aussi,

Je soussigné(e),....., responsable légal de l'enfant, autorise le club ados de Presles à effectuer des prises de vues et de son de mon Fils / ma Fille dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs, des périscolaires et des séjours. J'autorise la diffusion de tout ou d'une partie des renseignements vidéos et sonores réalisés ainsi que des films, vidéogramme, photographie, ou produit multimédia qui en seraient issus.

Date :

Signature

Tabac :

Conformément au Code de la santé publique, il est interdit de fumer dans les locaux destinés à accueillir des mineurs de moins de 16 ans en vue de servir de cadre à leurs activités collectives de loisirs ainsi que dans les locaux d'hébergement des accueils de loisirs et de vacances quand les jeunes de moins de 16 ans y sont admis. En vue de mieux gérer ce problème et d'aider votre enfant, vous pouvez si vous le souhaitez nous donner l'information suivante : Votre enfant fume-t-il ? (barrez la mention inutile) Non Oui

Renseignements médicaux concernant l'enfant :

L'enfant suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Cause du traitement :

.....

.....

.....

Vaccins obligatoires			Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés			Dates des derniers rappels
	oui	non			oui	non	
Diphtérie			Hépatites B		
Tétanos			Rubéole Oreillons Rougeole		
Poliomyélite			Coqueluche		
Dtpolio / Tétracoq			Autres
BCG			Autres

Fournir les photocopies des vaccinations notées sur le carnet de santé, sans omettre de mettre le nom de votre enfant sur toutes les photocopies.

Sécurité sociale :

- Numéro :
- Caisse :
- Adresse complète :

Avez-vous une mutuelle ? Oui Non

- Nom :
- Adresse complète : Tel :
- Numéro Adhérent :

Assurance responsabilité civile :

- Nom de l'assureur :
- Adresse complète : Tel :
- Numéro de contrat :

Maladies déjà contractées (à entourer) :

Rubéole	Varicelle	Angines	Scarlatine	Rhumatisme articulaire aiguë
Coqueluche	Otites	Rougeole	Asthme	Oreillons

Allergies : Oui / Non **Asthme :** Oui / Non **Alimentaires :** Oui / Non **Médicamenteuses :** Oui / Non

Autres :

Caisses Primaires de Sécurité Sociale, Mutuelles et Assurances

Fournir les photocopies de la carte vitale ou attestation de la carte vitale ainsi que de votre mutuelle et assurance responsabilité civile, sans omettre de mettre le nom de votre enfant sur toutes les photocopies.

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement Européen et du conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et de portabilité des données vous concernant.